

INFORMATION

Intensification de la circulation de la coqueluche

Nous infirmières-Infirmiers,

Dans le cadre de notre rôle propre, participons à la prophylaxie contre la Coqueluche

Informons et Sensibilisons à la vaccination, qui reste la meilleure protection contre cette maladie

État des lieux en région Grand Est (*courrier ARS Grand EST à la date du 20 Juin 2024*)

Après un appel à une vigilance renforcée en avril 2024 suite à la recrudescence de la coqueluche en Europe et en France, Santé publique France confirme le démarrage d'un nouveau cycle épidémique cette année.

En région Grand Est, une cinquantaine de signalements de coqueluche a été fait l'ARS GE depuis le 1^{er} janvier alors qu'aucun ne l'a été sur la même période en 2023.

Quels sont les symptômes ? (*Source Institut Pasteur*)

La coqueluche typique se caractérise par trois phases :

1. une **phase d'incubation** initialement sans aucun symptôme, suivi d'une rhinorrhée (écoulement nasal) de deux semaines environ ;
2. une **phase paroxystique** qui se caractérise par une **toux persistante** de plus de 7 jours, sans fièvre dans la majorité des cas, avec quintes associées à une reprise inspiratoire difficile, et parfois des vomissements survenant après les quintes. Chez les nourrissons, peuvent survenir des apnées parfois accompagnées de bradycardies (rythme cardiaque inférieur à la normale), ou encore des accès de cyanose (coloration bleutée de la peau) lors des quintes. Chez les adolescents et adultes, une recrudescence nocturne est observée dans la majorité des cas ;
3. enfin la **phase de convalescence** qui peut durer plusieurs semaines. **Chez les jeunes enfants**, les complications notables sont des **pneumonies** ou des **affections neurologiques** (crises convulsives, encéphalites). **Chez le nourrisson**, la coqueluche peut être **très grave voire mortelle car accompagnée d'une défaillance respiratoire ou multiviscérale**.

Recommandations vaccinales et couverture vaccinale (*Selon l'avis de la HAS*)

La protection des nouveau-nés et jeunes nourrissons repose sur **la vaccination des femmes enceintes** ou de **l'entourage des nouveau-nés** (stratégie du cocooning) selon l'avis de la Haute Autorité de santé du 7 avril 2022 qui recommande :

- La vaccination des femmes enceintes à partir du 2ème trimestre de grossesse de préférence entre 20 et 36 semaines d'aménorrhée. Cette vaccination réduit de moitié les hospitalisations et de 95% les décès liés à la coqueluche des moins de 3 mois
- La vaccination des personnes de l'entourage proche du nourrisson, lorsque la mère n'a pas été vaccinée pendant la grossesse, ou a été vaccinée moins d'un mois avant l'accouchement.

La vaccination obligatoire des nourrissons comporte une primovaccination à deux injections à deux mois d'intervalle, à l'âge de **2 mois** et **4 mois**, suivie d'un rappel à l'âge de **11 mois**. **Ce schéma ne doit pas être différé.**

Un rappel est recommandé à l'âge de **6 ans** puis à **11-13 ans**.

Chez les adultes, la vaccination de la coqueluche est recommandée par un rappel à l'âge de **25 ans** (rattrapage possible jusqu'à 40 ans) et dans le cadre de la stratégie du cocooning (pour l'entourage du nourrisson au cours de ses six premiers mois de vie)

Chez les professionnels de santé et de la petite enfance, les rappels à 25, 45 et 65 ans doivent désormais comporter la valence coquelucheuse (dTPca).

La vaccination contre la coqueluche est également fortement recommandée pour :

- Les personnes travaillant en lien étroit avec des nourrissons de moins de 6 mois : personnels dans les **maternités**, services de **néonatalogie**, de **pédiatrie**
- Les professionnels de la **petite enfance**, dont les assistants maternels,
- Les personnes effectuant régulièrement des **baby-sittings**

Il est important de vacciner particulièrement les femmes enceintes chez qui la couverture vaccinale est insuffisante, ce qui peut avoir pour conséquence la transmission de la maladie aux nouveau-nés et jeunes nourrissons qui n'ont pas encore eu le temps d'être vaccinés et qui font les formes les plus graves voire mortelles de coqueluche.

La meilleure protection repose sur la vaccination.

Informons et Sensibilisons aux gestes barrières

(Source : courrier ARS Grand EST à la date du 20 Juin 2024)

Il est toujours important de respecter les mesures barrières efficaces, comme le port du masque, pour toute personne présentant des symptômes d'une infection des voies respiratoires quels qu'ils soient mais également pour toutes les personnes en contact avec un public vulnérable dont les professionnels de santé.

*Par cette information, le **CIDOI 08-51** s'implique dans cette action de santé publique prioritaire*